

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'aménagement du
territoire et de la décentralisation

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 20 janvier 2025 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord)

NOR : ATDA2502081S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu la sixième partie législative et la sixième partie réglementaire du code des transports ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2003 modifié fixant la liste des astreintes mises en place au sein de la direction générale de l'aviation civile, des établissements publics qui en dépendent et au bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 15 février 2024 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées dans la décision du 15 février 2024 susvisée, à M. François Théoleyre, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord.

Délégation lui est également donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'aviation civile, les décisions prononçant, en application de l'article R. 6530-4 du code des transports, les sanctions disciplinaires à l'encontre des personnels navigants non professionnels.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées dans les articles 3, 4 et 6 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à M. Thomas Vezin, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques.

Délégation lui est également donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'aviation civile, les décisions prononçant, en application de l'article R. 6530-4 du code des transports, les sanctions disciplinaires à l'encontre des personnels navigants non professionnels.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du cabinet de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au 1° de l'article 5 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à Mme Christelle Dégardin, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de cabinet.

Délégation lui est également donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'aviation civile, les décisions prononçant, en application de l'article R. 6530-4 du code des transports, les sanctions disciplinaires à l'encontre des personnels navigants non professionnels.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la mission « développement durable » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au 3° de l'article 5 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à Mme Sophie Laserre, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargée de mission.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aéroports » à Athis-Mons de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au I de l'article 3 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

M. Virgile Dion, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division ;

M. Sébastien Belon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Matthieu Nesme, agent contractuel.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « navigation aérienne » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au II de l'article 3 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à M. Daniel Copy, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « transport aérien » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au III de l'article 3 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

M. Olivier Fages, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division ;

Mme Tiphaine Lacotte, agente contractuelle ;

M. Benoît Lefort, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Bastien Tonneau, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Dany Athanase, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Florian Besset, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Christian Delpuech, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Jean-Michel Biscarat, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aviation générale » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au IV de l'article 3 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

M. Franck Bouniol, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division ;

Mme Françoise Baysset, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Richard Cattane, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. David Mulot, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Nelly Vaillant, assistante d'administration de l'aviation civile ;

Mme Micheline Bassien, assistante d'administration de l'aviation civile.

Mme Aurélie Salesse, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Lise Martin, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Michel Ravelomanantsoa, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Constantin Teillon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 9

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « sûreté » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au V de l'article 3 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

M. Raphaël Alexandre, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division ;

Mme Patricia Elociny, assistante d'administration de l'aviation civile ;

Mme Marguerite Nii, assistante d'administration de l'aviation civile.

Article 10

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « régulation et développement durable » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au VI de l'article 3 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à

M. Laurent Robert, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de la division ;

M. Éric Favarel, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Nicolas Vernhes, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 11

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du département « surveillance Roissy » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 4 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

Mme Julie Roudet, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe du département ;

M. Franck Besse, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint à la cheffe du département.

Article 12

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aéroports » du département « surveillance Roissy » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au I de l'article 4 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à M. Vincent Ammi, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division.

Article 13

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « sûreté » du département « surveillance Roissy » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au II de l'article 4 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à M. Fabrice Renaudin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division.

Article 14

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, la délivrance et le renouvellement des titres aéronautiques, dans la limite des attributions de la cellule des titres aéronautiques du département « surveillance Roissy » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au III de l'article 4 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

Mme Souad Merrach, assistante d'administration de l'aviation civile ;

Mme Solène Courtot, assistante d'administration de l'aviation civile.

Article 15

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la subdivision « contrôle technique d'exploitation » du département « surveillance Roissy » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au IV de l'article 4 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

Mme Nesrine Chkioua, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Emmanuel Lainé, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Hervé Roué, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Jonathan Vidal, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Christophe Duchêne, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Yannick Durand, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Éric Wenger, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 16

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la délégation des Hauts-de-France Nord de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 6 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

M. Laurent Breton, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Hauts-de-France Nord ;

M. Jean-Olivier Revouy, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 17

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la délégation des Hauts-de-France Sud de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 6 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

M. Florian Linke, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Hauts-de-France Sud ;

M. Pascal Miara, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 18

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnée au 1^o de l'article 5 de la décision du 15 février 2024 susvisée, en application de l'arrêté du 26 novembre 2003 susvisé, à :

M. Raphaël Alexandre, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Franck Besse, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
M. Franck Bouniol, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
M. Daniel Copy, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
Mme Christelle Dégardin, attachée d'administration de l'Etat ;
M. Virgile Dion, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
Mme Sophie Laserre, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
M. Fabrice Renaudin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
Mme Ingrid Romei, assistante d'administration ;
Mme Julie Roudet, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
M. Thomas Vezin, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

Article 19

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la mission des autorisations de transport aérien de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au 5° de l'article 5 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

Mme Achraf Ait Ben Bouazza, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de la mission ;
Mme Ingrid Romei, assistante d'administration, adjointe à la cheffe de la mission.

Article 20

La décision du 10 septembre 2024 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord) est abrogée.

Article 21

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

Fait le 20 janvier 2025

R. THUMMEL